



## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 février à 18 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CRETOT Didier, Maire

### DATE DE CONVOCATION

12 février 2024

### Nombre de Conseillers

En exercice	27
Présents	23
Votants	24

### Objet :

Union Sportive de  
GRAVIGNY (USG) -  
Subvention 2024

### Etaient présents :

Didier CRETOT, Florence DAMERON, Christophe LATOUCHE, Brigitte RAMETTE, Marc ALBERT, Corinne LUCAS, David PERREAU, Manuel CRETOT, Pascal LEVEAU, Brigitte RICAUX, Sonia LEMASSON BAUMANN, Xavier LORDET, Pascal DOAT, Florence PIQUET, Yann LEMASSON, Nicolas PALOC, Marcel VANOT, Patrik WATEL, Brigitte BOULAT-DAUFRENE, Géraldine VALOUR, Jean-Luc TANQUEREL, Claire MOURAUD, Jean Pascal LECOQ

Le quorum est atteint

### Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mr BENOUDA Abdelkader à Mr PERREAU David

### Absents :

Mme DUCHESNE Jocelyne  
Mme LEBLANC-GONSARD Gwendoline  
Mr HUMBERT Maxime

A été élu secrétaire de séance :

Mr LEVEAU Pascal

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

**Vu** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021, sur l'engagement républicain des associations ;

**Vu** la demande et le budget de l'association ;

**Vu** la convention approuvée par le Conseil Municipal du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt des actions portées par l'association

Envoyé en préfecture le 23/02/2024

Reçu en préfecture le 23/02/2024

Publié le

ID : 027-212702997-20240219-272992405-DE

S<sup>2</sup>LOW

**Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :**

Article 1<sup>er</sup> : d'ALLOUER pour l'année 2024, une subvention d'un montant de 25 000 € à l'association USG dans le respect de la convention 2023-2025

Article 2 : d'AUTORISER Monsieur le Maire, ou l'un(e) de ses Adjoints(es), à signer tout document s'y afférent.

Fait et délibéré à Gravigny,

Pour extrait certifié conforme

le Maire

